



**Appel à manifestation d’intérêt –**

**Transition numérique des collectivités de la Guadeloupe**

**Participation à l’élaboration d’un diagnostic numérique des collectivités**

**Date d’ouverture de l’appel à projets : 13 Novembre 2023**

**Date de clôture de l’appel à projets : 4 Décembre 2023**

**Dépôt du dossier de candidature**à transmettre avant le 4 Décembre 2023 - 12 heures **accompagné de la lettre d’engagement**à l’adresse suivante : gilles.fernandez@guadeloupe.gouv.fr, kennychammougom@gmail.com

 **1 - Le contexte**

La transformation publique s’inscrit au cœur des territoires. Elle constitue un axe majeur de développement accentué par la crise que nous traversons et démontre la nécessité d’accélérer la transformation numérique du service public.

Elle offre aussi l’opportunité aux territoires de renforcer leurs efforts collectifs pour améliorer l’action publique au plus près des administrés.

L’appel à projet du 22 septembre 2022 relatif à la transition numérique des collectivités s’est inscrit au titre du contrat de convergence et de transformation 2019-2023. Agitech a été retenue dans ce cadre.

Territorialisé au niveau de la préfecture de région de la Guadeloupe, le projet vise à soutenir la transformation numérique mutualisée des collectivités rencontrant des difficultés ou retard dans le déploiement au numérique.

Cette mission doit impérativement permettre de remonter une vision claire et précise du territoire en termes de transition numérique des collectivités à l’échelle infra-départementale. Aussi, le prestataire établira un diagnostic en la matière sur la base d’un échantillonnage représentatif de 10 communes. Le prestataire établira une feuille de route visant à opérer cette transition dans un calendrier maîtrisé. L’objectif étant de rationaliser les moyens et les dépenses.

Il est important de noter que ce diagnostic doit permettre une analyse des processus numériques des collectivités selon les points d’entrée suivants :

 -Direction et pilotage de la collectivité

 - Directions des métiers numérisés

 -Agents

 -Usagers

 **2 - Objectif de l’appel à manifestation d'intérêt**

Dans le cadre susmentionné, l’appel à manifestation d’intérêt vise en conséquence à retenir un maximum de 10 collectivités qui feront l’objet d’un diagnostic selon le cahier des charges présenté ci après.

 **3 - Cahier des charges**

 **3-1 Le périmètre d’analyse métier pressenti**

Le périmètre métier de la mission de diagnostic englobe l'ensemble des activités, à la fois front et back office, qui sont menées au sein des collectivités participantes incluant :

* Les Politiques territoriales en adhérences avec les exigences numériques et les projets digitaux en cours
* Les Infrastructures Informatiques (Fiabilité, performance, sécurité) : Serveurs, Cloud, Réseaux, Données, systèmes
* Les progiciels et les applications métiers (Fiabilité, performance, sécurité) : RH, Finance, CRM, PORTAIL citoyen, SIG, CollAboratifs, services techniques
* Les applications orientées Administrés (Fiabilité, performance, sécurité) : Portails citoyens, CCAS, etc.
* Les exigences règlementaires : Lois de finance, GRH, services dématérialisés aux administrés
* La Cybersécurité : Évaluations des vulnérabilités, mesures de protection et de résilience
* La Conformité et Réglementations : PCA/PRA, RGPD
* L’ Efficacité Énergétique : Impact environnemental des infrastructures IT.

 **3.2 Les référents élu et collaborateurs de la collectivité**

La participation des référents désignés par la collectivité est cruciale tout au long du processus du diagnostic. L’implication de la collectivité à la réalisation du diagnostic (transmission des documents, participation aux

ateliers, entretiens, disponibilité) est de fait nécessaire.

Les ateliers sont planifiés sur une période de 2 mois (prévisionnel allant du 11 décembre 2023 au 30 janvier 2024), avec environ deux ateliers d'une durée d'environ 1 heure et 30 minutes prévus pour chaque collectivité. Ces ateliers seront espacés de 1 à 2 semaines pour permettre d’optimiser l’analyse. Les participants aux ateliers incluront les profils essentiels suivants : les élus en charge du numérique, les Directeurs Généraux des Services (DGS), les Directeurs Généraux Adjoint (DGA) et les responsables de service. L'objectif principal de ces ateliers est de couvrir de manière exhaustive les considérations techniques, fonctionnelles et financières relatives aux systèmes d'information.

De plus, ces ateliers visent à évaluer les points d'attention critiques et à déterminer les orientations nécessaires pour une transformation numérique pragmatique et efficace construite avec les 10 collectivités du panel et à destination de l'ensemble des collectivités de Guadeloupe.

 **3.3 Éligibilité**

Seuls les EPCI et communes peuvent présenter leur candidature.

**3.4 Nombre maximal de dossiers retenu**

10 dossiers maximum seront retenus.

**3.4 Critères de sélection**

Les critères de sélection des collectivités retenues dans l'échantillon seront basés sur les facteurs suivants :

* Engagement de la collectivité notamment formalisé dans le dossier de candidature
* Représentativité du territoire recherchée :​
	+ Communes de la Basse-Terre​, de la Grande-Terre​ et ultra périphériques
	+ Taille des Communes :​
		- Grande taille (population supérieure à 30 000 habitants)​
		- Taille moyenne (population entre 10 000 et 30 000 habitants)​
		- Petite taille (population inférieure à 10 000 habitants)​

- Disponibilité des représentants de la collectivité à collaborer activement avec les équipes en charge du diagnostic

- Constitution d’une équipe projet de la collectivité composée d’un élu, de décideurs et de collaborateurs

 **4 - Dossier de candidature**

Pour exprimer votre intérêt à participer à cette mission de diagnostic, veuillez soumettre votre candidature en incluant les éléments suivants :

* Une lettre d'engagement (Annexe 1) démontrant votre intérêt et votre engagement envers la transition numérique incluant :
* Une brève description de la situation actuelle et à venir ( Annexe 2) de votre collectivité en matière de transition numérique. **Il est à noter qu’un bon niveau d’avancée en la matière n’est pas considéré comme un critère sélectif. L’hétérogénéité sur ce point sera recherchée**.

 - Les raisons pour lesquelles votre collectivité devrait être choisie pour ce diagnostic (Annexe 2).

Vos coordonnées complètes, y compris le nom du contact principal, l'adresse e-mail et le numéro de téléphone.

Veuillez soumettre votre candidature par e-mail à kennychammougom@gmail.com , gilles.fernandez@guadeloupe.gouv.fr au plus tard le **04/12/2023** avant 12h00.

**ANNEXE 1**

 MODÈLE DE LETTRE DE DOSSIER DE CANDIDATURE POUR ÉTABLIR UN ÉTAT DES LIEUX RELATIF AU PROJET DE TRANSITION NUMÉRIQUE DES COLLECTIVITÉS

**Objet**: Appel à manifestation d’intérêt Transformation numérique des collectivités

Par la présente, [désignation de la collectivité], représenté(e) par [nom du représentant légal] vous trouverez les éléments du dossier de candidature visant à faire un diagnostic au sein de la collectivité [désignation de la collectivité].

Constitution de l’équipe projet

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nom prénom de l’élu désigné** | **Fonctions** | **Adresse email** | **Numéro de téléphone** |
|  |  |  |  |
| **Noms et prénoms collaborateurs désignés** |  |  |  |
|  |  |  |  |

Je m’engage :

* À communiquer, hors documents jugés confidentiels, tout document et/ou renseignement nécessaire à la réalisation de l'État des lieux en question.
* À participer (équipe projet) aux réunions d’animation, de capitalisation.
* À ce que mon organisation assume les tâches et rôles tels que définis dans le programme de travail de l’AMI.

Les données de diagnostic resteront strictement confidentielles. Elles ne seront pas transférées à des tiers hors le prestataire retenu dans la cadre du projet de transition numérique des collectivités

 Date et signature du représentant légal

**ANNEXE 2**

Description de la situation actuelle et à venir de votre collectivité en matière de transition numérique et motivation de la collectivité

Situation actuelle

Situation à venir

Motivation de la collectivité